



ASFIM

ASSOCIATION DES SOCIÉTÉS DE GESTION
ET FONDS D'INVESTISSEMENT MAROCAINS

NEWSLETTER

D É C E M B R E 2 0 2 3

ÉDITO



Réda Hilali

Président de l'ASFIM

Depuis le lancement du premier OPCVM Marocain en 1995, l'Industrie des OPCVM a connu une forte dynamique, la hissant parmi les principaux contributeurs à la collecte de l'épargne nationale d'une part et au financement de l'économie d'autre part. L'évolution de l'industrie des OPCVM sur ces trois dernières décennies s'est également caractérisée par une constante contribution à une meilleure efficacité du marché des capitaux marocains.

Par ailleurs, la gestion d'actifs en Afrique subsaharienne est aussi un domaine en pleine expansion, avec des opportunités de croissance et

d'investissement considérables.

Cette industrie est à un tournant majeur, tant au Maroc que sur le reste du continent africain. En effet, les grands chantiers structurants en cours dans le Royaume et dans les pays partenaires ainsi que le potentiel de développement des OPCVM auprès du grand public font des OPCVM un carrefour incontournable pour une plus grande mobilisation de l'épargne au service de l'essor économique de notre Continent.

C'est dans ce contexte que l'Association des Sociétés de Gestion et Fonds d'Investissement Marocains a organisé le 31 octobre 2023, une conférence sous le thème : *La gestion d'actifs, vecteur de mobilisation de l'épargne pour un meilleur développement de l'Afrique.*

Cette conférence a permis d'explorer les multiples enjeux de la profession, et de partager des idées novatrices dans le secteur.

Cet événement a connu un franc succès avec la participation d'experts, de professionnels et de régulateurs marocains et internationaux et a permis d'explorer les dernières tendances de l'Industrie et de dresser le bilan et les perspectives du secteur dans une dynamique d'échange et de partage.

Cette newsletter retrace les principaux faits marquants de cette manifestation structurante pour notre secteur.

Chers membres,

Au nom du Bureau Exécutif, je tiens à vous remercier chaleureusement pour votre mobilisation sans faille avant, pendant et après l'évènement pour garantir sa réussite.

Je tiens également à remercier l'ensemble de nos sponsors et partenaires pour leur confiance.

J'en profite pour vous exprimer mes vœux les plus sincères pour une année fructueuse et pleine de succès. Qu'elle soit riche en nouvelles opportunités pour nous tous.

CONFÉRENCE DE L'ASFIM : 400 PARTICIPANTS À L'ÉDITION 2023

La conférence de l'ASFIM a connu la participation de près de 400 experts, professionnels et institutionnels marocains et panafricains. Des gestionnaires d'actifs en plus de régulateurs marocains et subsahariens y ont également pris part.

L'organisation de ce rassemblement d'envergure est intervenu dans un contexte particulier. En effet, l'économie mondiale a traversé des crises sans précédent ces dernières années ; une pandémie, une guerre, une inflation record, une hausse des taux inédite, puis à l'échelle nationale une catastrophe naturelle qui a endeuillé tous les Marocains avec des répercussions majeures.



Madame la ministre de L'Économie et des finances, Nadia Fettah et Madame la présidente de l'Autorité Marocaine du Marchés des Capitaux, Nezha Hayat, ont participé à cette conférence et ont pu partager leurs visions qui concorde avec celle des professionnels de la gestion d'actifs et ce, en termes d'opportunités et de défis auxquels l'industrie fait face. C'est ainsi que l'ensemble des participants ont accueilli avec beaucoup d'intérêt et de satisfaction les nouveautés que permettra l'amendement de la Loi relative aux OPCVM qui, incontestablement, offriront des relais de croissance pour le secteur.

Réunissant ainsi l'ensemble de l'écosystème du marché des capitaux, l'objectif d'une telle conférence était donc multiple. D'abord, insister sur le rôle de l'industrie de la gestion d'actifs dans la mobilisation de l'épargne au service de la croissance économique. Ensuite, partager les expériences et tirer les enseignements des différentes crises traversées dans de multiples géographies. Enfin, aborder les défis que doivent relever les opérateurs ainsi que les opportunités qui se profilent à l'horizon.

LOI SUR LES OPCVM : PLUS QU'UN SIMPLE AMENDEMENT

La présentation des contours de la nouvelle Loi sur les OPCVM était l'un des événements marquants de la conférence. Bien plus qu'un simple amendement, elle constituera un saut qualitatif certain tant pour les investisseurs que pour les gestionnaires puisqu'elle permettra de renforcer la régulation de l'industrie de la gestion d'OPCVM, d'en accroître la solidité et la pérennité et offrira aux gestionnaires le cadre dont ils ont besoin pour donner la pleine mesure de leur créativité. Ceci permettra aux gestionnaires de mettre l'innovation au service du financement de l'économie et du développement de son marché des capitaux.

La nouvelle Loi ouvre ainsi la voie à plusieurs nouveautés tels les OPCVM cotés en Bourse (ETFs) qui présentent un avantage de coût et de liquidité et qui offriront de nouvelles possibilités de diversification de portefeuilles pour les investisseurs.

De même, la Loi introduit notamment les OPCVM en devises et les OPCVM participatifs qui permettront à l'industrie de s'ouvrir sur de nouveaux marchés et d'accueillir de nouveaux investisseurs. Le nouveau cadre sera enrichi par les OPCVM à règles de fonctionnement allégées, réservés aux investisseurs professionnels qualifiés et jouissant d'un cadre prudentiel adapté à l'appétence au risque de ces investisseurs.



CONFÉRENCE DE L'ASFIM : EXPLORER LES MULTIPLES ENJEUX DE LA PROFESSION

VERS UNE POPULARISATION DES OPCVM



La gestion d'actifs a connu un développement important pendant les 3 dernières décennies avec une grande période de prospérité des marchés de capitaux depuis le début des années 2000. Toutefois, le nombre d'investisseurs physiques demeure faible de l'avis de l'ensemble des intervenants.

L'un des défis majeurs réside en effet dans l'augmentation de leur nombre.

En effet, 63% des actifs sous gestion sont actuellement détenus par les investisseurs institutionnels, tandis que seulement 7% sont détenus par les investisseurs particuliers.

La « démocratisation » des OPCVM et une plus grande accessibilité desdites produits aux personnes physiques sont des sujets centraux pour la profession. La digitalisation dans la distribution et l'avènement

des fintechs pourraient permettre un meilleur accès.

En plus d'attirer plus d'investisseurs particuliers, le secteur de la gestion d'actifs au Maroc doit relever plusieurs autres défis majeurs pour préserver son attrait durant les années à venir, à savoir : la digitalisation et l'avènement des fintech, les objectifs de développement durable et le défi de la compétence qui impose aux gestionnaires une formation continue pour s'adapter aux changements, ainsi que la nécessité d'une mobilisation plus importante des réseaux bancaires.

En outre, la refonte du cadre juridique entourant la gestion d'actifs, notamment grâce à la nouvelle loi sur les OPCVM, représente un bond en avant significatif qui insufflera sans doute une nouvelle énergie au marché financier Marocain.

L'EXPÉRIENCE CANADIENNE

La gestion d'actifs au Canada, avec ses 60 ans d'histoire, a particulièrement prospéré depuis le début des années 90. Aujourd'hui, l'industrie génère 37 milliards de dollars canadiens en revenus et emploie plus de 81 000 professionnels, gérant un montant impressionnant de 370 milliards de dollars canadiens, selon Andy Mitchel, PDG de l'IFIC, dans un témoignage lors de la conférence.

Dans une ère marquée par la gestion directe, les investisseurs canadiens, tout en étant globalement satisfaits des conseils financiers reçus, tendent à devenir de plus en plus autonomes, soutenus par une éducation financière robuste. Cela stimule une évolution qualitative de la prestation de conseils, où la valeur ajoutée devient cruciale.

Comme au Maroc, les banques jouent



un rôle central dans la distribution des produits de placement au Canada, telles que les OPCVM, et ce, grâce à une position stratégique sur le marché canadien. Elles servent d'interlocuteurs principaux pour les investisseurs recherchant une offre complète de services de planification financière.

En revanche, à la différence du Maroc où la moitié des encours est portée

par les OPCVM OMLT, la plus grande partie des actifs canadiens gérés se trouvent dans la catégorie des fonds équilibrés (équivalent des fonds Diversifiés), qui représente 47 % de l'actif total des fonds en 2023. Les fonds Actions étaient la deuxième plus grande catégorie, avec 37 % des actifs.

Le Canada dispose d'un cadre réglementaire adapté : élément clé à

l'efficacité de l'industrie. Ce cadre se doit d'être à la fois robuste et évolutif, assurant une protection optimale des épargnants tout en favorisant l'innovation dans les produits de placement. Le modèle canadien illustre l'équilibre entre sécurité réglementaire et flexibilité de marché.

Par ailleurs, l'éducation financière est aussi identifiée comme un levier essentiel pour inculquer une culture de l'épargne parmi les investisseurs. Au Canada, cet effort est soutenu par une collaboration sectorielle et le développement d'un réseau de conseillers financiers indépendants.

Au final, la combinaison de ces éléments - gestion autonome, rôle stratégique du réseau de distribution, adaptation des produits financiers, cadre réglementaire solide et éducation financière - représente la recette du succès du Canada, transposable avec discernement dans le contexte de marchés émergents pour propulser la gestion d'actifs vers de nouveaux sommets.

LA GESTION D'ACTIFS EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE : RETOUR D'EXPÉRIENCE



La gestion d'actifs en Afrique subsaharienne s'est considérablement développée, guidée par une trajectoire économique ascendante, l'adoption croissante de technologies et l'émergence de dynamiques régionales propices.

Les gestionnaires d'actifs opérant sur ces marchés se heurtent à plusieurs défis liés à la liquidité, à la qualité de l'information financière et à la prédominance des investisseurs

institutionnels.

La mobilisation des ressources est une priorité, avec une attention particulière donnée aux stratégies de gestion d'actifs adaptées aux réalités du continent. L'impact de ces stratégies sur les marchés financiers montre une influence significative sur la liquidité et la valorisation des actifs. Les réglementations en vigueur et leur mise à niveau est également une priorité pour les régulateurs.

Cependant, le développement de la gestion d'actifs en Afrique subsaharienne est intimement lié au rôle crucial que jouent les acteurs internationaux, reconnu comme un catalyseur du développement de l'industrie de la gestion d'actifs en Afrique subsaharienne. Ces acteurs apportent non seulement des capitaux et des compétences, mais favorisent également l'intégration de standards internationaux et de meilleures pratiques, essentiels à la maturation et à la compétitivité du secteur sur la scène mondiale. Ces éléments forment la toile de fond d'une industrie en pleine mutation, reflétant l'énergie et le potentiel de croissance qui caractérisent les économies de la région.

LA RÉVOLUTION TECHNOLOGIQUE ET SON IMPACT SUR LA GESTION D'ACTIFS

La révolution technologique, par sa nature disruptive, redéfinit le secteur de la gestion d'actifs, engendrant une transformation radicale dans la manière dont les investisseurs orchestrent la gestion de leurs portefeuilles et affinent leurs stratégies décisionnelles. Au cœur de cette évolution se trouvent des innovations de pointe comme l'intelligence artificielle, la blockchain, les analyses de données sophistiquées et les plateformes de trading automatisé.

L'impact de ces technologies révolutionnaires s'étend sur de multiples facettes de la gestion d'actifs, incluant une gestion des risques plus affinée, une personnalisation accrue des stratégies d'investissement, une diminution notable des coûts opérationnels et l'ouverture vers des horizons d'investissement inédits.

C'est ainsi que l'évolution technologique est en train de redessiner le



paysage de la gestion d'actifs. Les avantages tels que l'amélioration de l'efficacité opérationnelle et l'augmentation de l'accès au marché sont contrebalancés par des défis, notamment en termes de sécurité des données et de conformité réglementaire.

Pour cela, les gestionnaires d'actifs doivent se réinventer pour tirer parti de cet environnement technologiquement enrichi, adoptant de nouvelles compétences et intégrant des solutions innovantes pour rester compétitifs.

Ces tendances émergentes promettent de façonner l'avenir du secteur, comme l'essor des actifs numériques, l'application de la tokenisation pour la liquidité des actifs traditionnellement illiquides et l'impact potentiel des monnaies numériques des banques centrales sur la structure des marchés financiers.

ESG : UNE TENDANCE INCONTOURNABLE DANS LA GESTION D'ACTIFS



L'importance des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans la gestion d'actifs s'est affirmée comme une tendance majeure, reflétant un changement fondamental dans l'approche des investissements. Dans un monde où les questions de

durabilité, de responsabilité sociale des entreprises et de gouvernance transparente gagnent en urgence, les investisseurs ne se contentant plus de regarder les performances financières à court terme. Ils exigent des preuves tangibles que leurs investissements contribuent à un avenir viable et éthique. C'est une reconnaissance que la valeur à long terme est intrinsèquement liée à des pratiques commerciales durables et responsables.

Les critères ESG sont désormais intégrés comme des composantes essentielles dans l'analyse des risques et la sélection des portefeuilles. En plus d'améliorer les rendements ajustés au risque, l'intégration ESG favorise une vision prospective et stratégique, guidant les investisseurs à travers le paysage complexe des risques sociaux et environnementaux émergents.

De ce fait, la pression des parties

prenantes pour une plus grande transparence et responsabilité a également catalysé l'adoption de pratiques ESG, avec un nombre croissant d'investisseurs institutionnels qui voient dans l'ESG un moyen d'atteindre des objectifs de performance à long terme tout en honorant leurs engagements sociétaux. C'est pour cela que l'adoption des critères ESG est désormais perçue comme une nécessité plutôt qu'une option, stimulée par une réglementation accrue et l'évolution des attentes des consommateurs et des investisseurs. Dans ce contexte, les gestionnaires d'actifs sont appelés à redéfinir leurs stratégies pour aligner les impératifs de performance financière avec les objectifs de développement durable, attestant ainsi de la raison pour laquelle la tendance ESG est devenue incontournable dans l'industrie de la gestion d'actifs.

CONFÉRENCE DE L'ASFIM : SIGNATURE DE TROIS CONVENTIONS DE PARTENARIAT

En marge de la conférence, trois conventions ont été signées. La première convention concerne le processus de certification internationale de la fonction de gérant de portefeuilles. Elle a été paraphée par la présidente de l'AMMC, Madame Nezha Hayat, et le représentant du Chartered Institute for Securities & Investment (CISI) dans la région MENA, Monsieur Matthew Cowan.

Le certificat CISI retenu est le « Investment Management » composé d'un module technique couvrant les domaines de connaissances liés à la gestion des investissements et d'un module local portant sur les règles et réglementations du marché des capitaux au Maroc. L'AMMC habilitera les gérants de portefeuilles, suite à leur réussite aux examens de certification des deux modules. Pour rappel, l'habilitation

des professionnels est un dispositif obligatoire visant à garantir que les professionnels occupant des fonctions spécifiques, au sein des intervenants soumis au contrôle de l'AMMC, disposent des connaissances requises pour l'exercice de leurs fonctions, dans le respect de la réglementation et des principes éthiques et déontologiques qui régissent leur profession.



La deuxième convention, conclue entre le président de l'Association des Sociétés de Gestion d'OPC et de Patrimoine (ASGOP) de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), Monsieur José Dié, et Monsieur Reda Hilali, président de l'ASFIM, consiste à mettre en place un programme de coopération avec pour objectif d'approfondir la compréhension entre les deux association et de promouvoir le développement des marchés de la

gestion d'actifs dans les deux régions. La collaboration entre les deux institutions portera ainsi sur l'échange d'informations et le développement de connaissances des produits de gestion d'épargne, la promotion des normes environnementales et les échanges réglementaires.

La troisième signature concerne l'adhésion de l'ASFIM à l'Association panafricaine des gestionnaires de fonds (PAFMA), destinée à traiter des

questions d'intérêts mutuels dans une approche collaborative. L'association PAFMA sert de plateforme pour approfondir les collaborations, promouvoir l'apprentissage entre pairs et plaider d'une voix unifiée pour l'industrie des OPCVM auprès des parties prenantes. Cette convention a été conclue par le représentant de l'Association, Monsieur Adebayo Araoye, et Monsieur Reda Hilali.



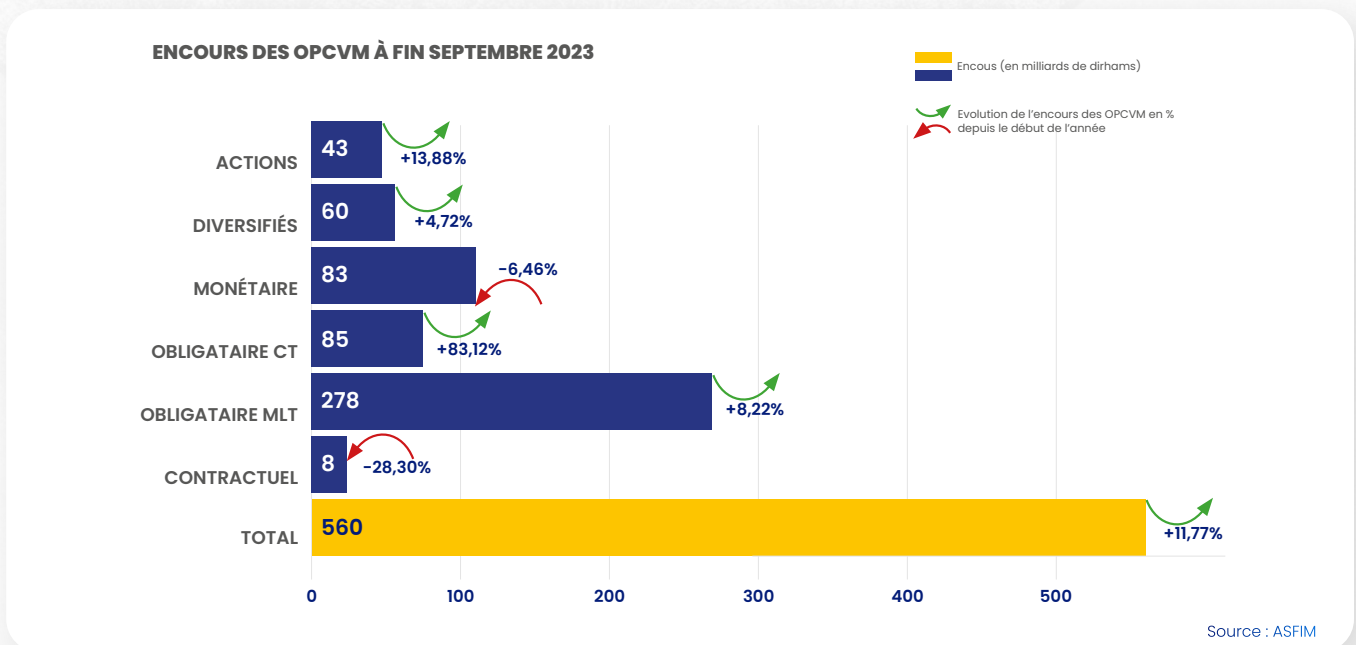
RADIOSCOPIE DES OPCVM AU MAROC

Le Maroc compte 19 sociétés de gestion et plus de 400 femmes et hommes au service des clients dont plus de 100 professionnels de l'investissement. Ces équipes gèrent près de 600 OPCVM pour 570 milliards de dirhams d'actifs sous gestion. Ce montant a plus que doublé en seulement 10 ans. L'épargne mobilisée représente 45% des dépôts bancaires et 40% du P.I.B national.

Cette évolution a permis à cette industrie de devenir progressivement un pilier dans le financement de l'économie avec la détention de près du tiers de la capitalisation flottante au niveau de la Bourse de Casablanca, de la moitié des Bons du Trésor et de la dette privée en circulation ainsi qu'une participation de 40% en moyenne aux introductions en bourse.

STATISTIQUES TRIMESTRIELLES

A fin décembre 2023, l'encours global de l'actif net des OPCVM a atteint 560 milliards de dirhams, en hausse de 11,7% depuis le début de l'année. Ceci s'explique par la hausse des encours des OPCVM OCT de 83,12%, des OPCVM OMLT de 8,22% et des OPCVM Actions de 13,88%. Les OPCVM Monétaires ont vu l'encours baisser de 6,46 % et les encours des OPCVM contractuels se sont contractés 28,30%. S'agissant des performances, les OPCVM Actions affichent une hausse annuelle de 11,28% tandis que les OPCVM OMLT enregistrent une performance de 3,53%. Celles des OPCVM monétaires sont en hausse de 3,13% quant à celles des OPCVM OCT elles sont en progression de 1,62% à la fin du semestre.



LES NOUVEAUX OPCVM

4 nouveaux OPCVM ont été lancés au quatrième trimestre 2023.

FCP HORIZON AVENIR	OMLT	SOGECAPITAL GESTION
WG LOW VOLATILITY FACTOR FUND	ACTIONS	WAFA GESTION
WG VALUE FACTOR FUND		
WG MOMENTUM FACTOR FUND		